



COMMUNE DE DIEULOUARD

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte financier unique. La présente note répond à cette obligation.

Pour mémoire, le compte financier unique :

- est établi en fin d'exercice par le Maire,
- est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte financier unique comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la commune,
- **La section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte financier unique fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice.

On note une exécution financière saine au service des habitants.

Note de présentation du Compte Financier Unique 2024 Budget annexe Lotissement BAZONVAUX

1. La section de fonctionnement

1.1 Résultat

Résultats de fonctionnement pour l'année 2024

Dépenses de fonctionnement	0,00 €
Recettes de fonctionnement	3 990,96 €
Résultats de l'année 2024	3 990,96 €

1.2 Analyse

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux.

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2023	CFU 2024	Variation
11	Charges à caractère général	0,00 €	0,00 €	
12	Charges de personnel	0,00 €	0,00 €	
042	Dépenses d'ordres	0,00 €	0,00 €	
Total des dépenses		0,00 €	0,00 €	

Les recettes de fonctionnement :

La recette du budget annexe lotissement concerne les **produits des services et du patrimoine (chapitre 70)** :

En 2024, le montant était de 3 990,96 €.

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2023	CFU 2024	Variation
R002	Excédent de fonctionnement reporté	83 935,76 €	83 936,30 €	0,00%
70	Produits des services			
75	Autres produits de gestion courante	0,54 €	3 990,96 €	738966,67%
042	Recettes d'ordres			
Total des recettes		83 936,30 €	87 927,26 €	4,75%

2. La section d'investissement

2.1 Résultat

a) Résultats d'investissement pour l'année 2024

Recettes d'investissement	0,00 €
Dépenses d'investissement	0,00 €
Résultats de l'année 2024	0,00 €

b) Déficit à reporter au budget primitif 2025 : 146 688,20 € (il s'agit de la différence entre les excédents reportés et les résultats de l'année 2024).

2.2 Analyse

Les dépenses d'investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

a) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)

Il n'y a pas d'emprunt contracté.

b) Chapitres 21 et 23

Il n'y a pas eu d'investissement.

Les recettes d'investissement :

Pour l'année 2024, les recettes totales d'investissement s'élèvent à 0,00 €.